

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL  
D'ELIMINATION DES DECHETS  
DE L'AUBE**

**SEANCE DU MARDI 13 FEVRIER 2018**

Date de convocation : le 02 février 2018

Date d'affichage : le 02 février 2018

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Loïc ADAM

**Délibération n°2018/C02/01**

**DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

L'An Deux Mille dix-huit, le treize février à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

M. Patrick DYON, Vice-président,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Christian BLASSON, Roland BROQUET, Jean-Marie CAMUT, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Gilles JACQUARD, Michel LAMY, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Jean-Louis OUDIN, Claude PENOT, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Philippe SCHMITT, Christine THOMAS, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (03):

MM. David LELUBRE, Denis NICOLO et Christian TRICHÉ

Pouvoirs (3) :

Mme Annie GREMILLET à M. Jean-Jacques ARNAUD,  
M. Jean JOUANET à Mme Danièle BOEGLIN,  
M. Pascal LANDREAT à M. Jean-Pierre ABEL

**Délibération n°2018/C02/01****DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

Madame la Présidente rappelle que les dispositions de l'article L 2312-1 alinéa 2 du CGCT, renvoi de l'article L 5211-1 CGCT que « *dans les établissements publics de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci* ».

Ce débat donne lieu à une délibération spécifique dont le rôle est de prendre acte qu'il a bien eu lieu, afin de permettre au représentant de l'Etat dans le département de s'assurer que ce préalable à l'adoption du budget de l'exercice en cours a bien été respecté.

En terme de contenu, la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié la présentation du rapport avec une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolutions prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

A ce titre, il convient que le Comité syndical débattenne des orientations générales du Budget primitif 2018 annexées dans le document « rapport d'orientations budgétaires 2018 » ci-joint.

Vu les articles L 5211-1 et L 2312-1 alinéa 2 du CGCT,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-99 du 7 août 2015 et le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu le rapport « Débat d'Orientations Budgétaires 2018 » présenté par Madame la Présidente,

**LE COMITE SYNDICAL**

Après en avoir délibéré par,

<b>Vote</b>		
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
29	0	1

**PREND ACTE :**

- de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2018, joint en annexe.
- de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018 organisé en son sein.

La Présidente



Danièle BOEGLIN

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL  
D'ELIMINATION DES DECHETS  
DE L'AUBE**

**SEANCE DU MARDI 13 FEVRIER 2018**

Date de convocation : le 02 février 2018

Date d'affichage : le 02 février 2018

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Loïc ADAM

**Délibération n°2018/C02/02**

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE DANS LE  
CADRE DE SA DELEGATION D'ATTRIBUTION**

L'An Deux Mille dix-huit, le treize février à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

M. Patrick DYON, Vice-président,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Christian BLASSON, Roland BROQUET, Jean-Marie CAMUT, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Gilles JACQUARD, Michel LAMY, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Jean-Louis OUDIN, Claude PENOT, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Philippe SCHMITT, Christine THOMAS, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (03):

MM. David LELUBRE, Denis NICOLO et Christian TRICHÉ

Pouvoirs (3) :

Mme Annie GREMILLET à M. Jean-Jacques ARNAUD,  
M. Jean JOUANET à Mme Danièle BOEGLIN,  
M. Pascal LANDREAT à M. Jean-Pierre ABEL

## Délibération n°2018/C02/02

<p style="text-align: center;"><b>INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION D'ATTRIBUTION</b></p>
---

Madame la Présidente rappelle que par délibération n°2017/C03/04, le Comité syndical lui a donné délégation pour :

### Commande Publique – Juridique

- prendre toute décision relative aux accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord-cadre ainsi que leurs avenants pour les marchés de fourniture, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT.

Déclarer sans suite toute procédure de passation d'accords-cadres, marchés, marchés subséquents quel que soit leur montant.

- passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- choisir, rémunérer et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

- intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui.

### Autres domaines

- saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Présidente rend compte des décisions prises depuis le 15 novembre 2017, dont le détail figure en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la délibération n° 2017/C03/04 portant délégation d'attribution à la Présidente,

Considérant qu'il doit être rendu compte auprès de l'assemblée délibérante des actes pris en vertu de ces délégations, à chaque réunion,

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

## Délibération n°2018/C02/02

---

### LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré par,

#### Vote

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

**PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par Madame la Présidente du SDEDA sur la période du 15 novembre 2017 au 31 janvier 2018, détaillées en annexe et prises en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017/C03/04 du 23 mars 2017.

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 16/02/2018 à 13:07:29  
Référence : d71eebfd9103378230c0c6fae1763ad211bc0afb